



Ministère des Finances

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°CAB/MIN/FINANCES/2015/019 DU 24 JUIL 2015
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALE
CHARGE D'AGREER LES PREMIERS MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL
DES EXPERTS-COMPTABLES

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 10/002 du 11 février 2010 autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo au Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique ;

Vu la Loi n° 15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Ordre National des Experts-comptables, spécialement en son article 73 ;

Vu l'Ordonnance n° 14/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 016/CAB/MIN/FINANCES/2015 du 22 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la Commission spéciale chargée d'agréer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-comptables ;

Considérant l'urgence ;

Henri YAV MULANG

Fait à Kinshasa, le 24 JUL 2015

Le présent Arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 2

Le Secrétaire Général du Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Article 2

- 1. Monsieur ILUNGA NTANDA : Président ;
- 2. Monsieur FOKO TOMENA : Premier Vice-Président ;
- 3. Monsieur MIYAKUDI MAYZA : Deuxième Vice-Président ;
- 4. Monsieur NTUMBA MPUTU : Rapporteur ;
- 5. Monsieur KATENGA FOLO ALEMO : Membre ;
- 6. Monsieur LUVUEZO BIKINDU : Membre ;
- 7. Monsieur KALOMBO SHAMBUYI : Membre ;
- 8. Madame MUNKENI KIEKIE : Membre ;
- 9. Monsieur LIKAMBO KWADJE : Membre ;
- 10. Monsieur NGOMA ya NZUZI : Membre ;
- 11. Monsieur MANZAMBI KAVAKO : Membre.

Sont nommés membres de la Commission Spéciale chargée d'agréer les premiers membres de l'Ordre National des Experts-comptables (ONEC/RDC), aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après, désignées par leurs structures respectives :

Article 1

ARRETE :

Suite